



ARRETE SOUMETTANT A ENQUETE PUBLIQUE LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LEGUEVIN

Le Président de la communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et R.153-8,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R.123-9,

VU l'arrêté du Président n°23_03_DAT_AR en date du 04 mai 2023 ayant prescrit la modification n°2 du PLU de Léguevin,

VU l'arrêté du Président n°25_02_DAT_AR en date 21 mars 2025 ayant modifié l'arrêté du 04 mai 2023,

VU la décision N° E25000131/31 en date du 23/07/2025 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse désignant Mme DE BALORRE en qualité de commissaire enquêtrice,

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur la modification du PLU de Léguevin

Les principales caractéristiques de ce projet sont la redéfinition des OAP du secteur économique de Lengel/Mulatié et la décision de réaliser une évaluation environnementale de la procédure.

Article 2 : La durée prévue de l'enquête publique est de 32 jours, du vendredi 10 octobre à 9h00 au lundi 10 novembre à 17h00.

Article 3 : Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

- ✓ À l'entrée du siège de la communauté d'Agglomération ;
- ✓ Devant la mairie de Léguevin, au 52 Avenue de Gascogne ;
- ✓ A l'entrée Nord du Super U, au 2 Allée des Cordeliers
- ✓ Au niveau du rond-point de l'accès au secteur de Lengel/Mulatié, au 2 Avenue de Lengel ;
- ✓ A l'entrée Sud du Super U, au 3 Avenue des Troubadours.

Il sera également publié sur le site Internet de la communauté d'agglomération (<https://www.grandouesttoulousain.fr/>) et de la commune de Léguevin (<https://www.ville-leguevin.fr/>).

Article 4 : A l'issue de l'enquête publique et après prise en compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la modification n°2 du PLU de Léguevin pourra être soumise à la délibération du Conseil communautaire ;

Article 5 : Mme Myriam DE BALORRE exerçant la profession d'exploitante agricole, en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse ;

Article 6 : Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, l'examen au cas par cas, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale ; ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, seront disponibles :

- sur le site Internet suivant <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-m2-plu-leguevin/> (un lien vers le dossier d'enquête numérique sera mis en place sur le site internet www.grandouesttoulousain.fr)
- en format papier à la mairie de Léguevin, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

- en format papier au siège de la communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Article 7 : Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de Léguevin aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le registre d'enquête disponible au siège du Grand Ouest Toulousain aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme la Commissaire enquêteur – Communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain, 10 rue François Arago, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-m2-plu-leguevin@democratie-active.fr
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-m2-plu-leguevin/>

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site Internet suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-m2-plu-leguevin/>

Article 8 : Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Léguevin aux jours et heures suivants :

- Le vendredi 10 octobre 2025 de 9h à 12h ;
- Le mardi 21 octobre de 15h à 18h ;
- Le lundi 10 novembre 2025 de 14h à 17h.

Article 9 : Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

Article 10 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de la communauté de communes le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées ;

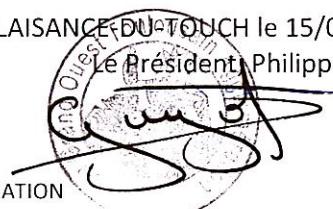
Article 11 : Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur :

- sur le site Internet suivant : www.grandouesttoulousain.fr
- sur support papier, à la mairie de Léguevin et au siège de la communauté de communes

Article 12 : Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès du secrétariat du service Planification urbaine du Grand Ouest Toulousain à secretariat-amenagement@grandouesttoulousain.fr

Fait à PLAISANCE DU TOUCH le 15/09/2025

Le Président Philippe Guyot



LE GRAND OUEST TOULOUSAIN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
10 rue François Arago – B.P. 40007 – 31830 PLAISANCE DU TOUCH -Tél. : 05.34.51.44.33

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2025

Page 2 sur 2

Application agréée E-legalite.com

21_EP-031-243100781-20250915-25_13_DAT_R